



**ARRÊTÉ
PORTANT RENOUELEMENT
DE CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL
CAVE-URNE N° 9
N° ORDRE 2025/11**

Le Maire de DIZY,

Vu la demande présentée par Mme Annick GARDELLE domiciliée à DIZY (Marne) 45 rue de la Liberté, pour renouvellement de la concession de terrain dans le cimetière communal au nom de GARDELLE-BUHLER,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de cinquante années à compter du 01/04/2025 jusqu'au 31/03/2075 pour la cave-urne n° 9.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de renouvellement.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de cinq cent soixante cinq euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressée.

Fait en Mairie, le 05 août 2025

Le Maire
DIZY
Antoine CHIQUET